COMMUNE DE SOUAL

Séance du 17 mars 2014

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le dix sept mars à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel AURIOL, Maire.

Etaient présents: MM. MMES, ALBOUY, ALIBERT, AURIOL, AUDOYE, BELLOC, BEYAERT, CERESOLI, GARRIC, GAYRAUD, GOUT, JAURES, LAFONT, MARCATO, MILLET, NOLIN, PAGES, RODIERE, ROUX.

<u>Absente excusée</u>: Mme CARLES Marie-Claire ayant donné pouvoir à M. Bernard RODIERE

Date de convocation : 10 mars 2014.

<u>Désignation d'un secrétaire de séance</u> : M. Jean-Luc ALIBERT est désigné comme secrétaire de séance.

$\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond$

DEL 2014/14 – Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DEL 2014/15 – Budget communal – Vote du compte administratif 2013

Sous la présidence de M. Pierre ROUX, doyen de séance, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2013 de la commune, présenté par M. Marcel BELLOC, chargé des finances communales. Le compte administratif s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 1 164 607,56 € Recettes 1 786 479,59 €

Excédent : 621 872,03 €

<u>Investissement</u>

Dépenses 1 420 092,38 € Recettes 970 067,18 €

Besoin de financement : 450 025,20 €

Reprise du déficit 2012 - 18 763,58 €

Excédent de clôture 2013 : 153 083,25 €

Hors de la présence de M. Michel AURIOL, maire, le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif du budget communal 2013

DEL 2014/16- Budget assainissement - Vote du compte administratif 2013

Sous la présidence de M. Pierre ROUX, doyen de séance, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 du service assainissement, présenté par M. Marcel BELLOC, chargé des finances communales. Le compte administratif s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 110 470,20 € Recettes 118 008,92 €

Excédent 7 538.72 €

<u>Investissement</u>

Dépenses 62 714,32 € Recettes 93 590,44 €

Excédent 30 876,12 €

Reprise des excédents 2012

Investissement + 228 705,70€

Excédent de clôture 2013 : 226 120,54 €

Hors de la présence de M. Michel AURIOL, maire, le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif du budget assainissement 2013

DEL 2014/17 – Budget communal – Approbation du compte de gestion 2013

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées.

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à l'éventuelle journée complémentaire ;
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DEL 2014/18 – Budget assainissement - Approbation du compte de gestion 2013

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées.

- 4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à l'éventuelle journée complémentaire ;
- 5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :
- 6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DEL 2014/19 – Budget – Attribution de subventions

Vu la vente effective des jeux de 7 familles proposés par le Conseil Municipal des Jeunes sur le thème de la protection de l'environnement, conformément à la régie temporaire créée en date du 11 octobre 2013,

Le Conseil Municipal à la majorité, 17 voix pour, 1 contre, 1 abstention

- **DECIDE** d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire.

Subventions attribuées	Objet	Montant
Les Enfants du Mékong	subvention	225,00
Total:		225,00

DEL 2014/20 – Budget – Indemnité de gardiennage des églises

Vu la circulaire préfectorale du 28 février 2014, concernant l'indemnité de gardiennage des églises communales, (réf : Circulaire INTD1301312C du 21 janvier 2013) Vu la non résidence de Monsieur l'Abbé GAU sur la commune de SOUAL.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église.
- **VOTE** une indemnité annuelle de 119.55 €.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour toutes démarches relatives à cette

affaire.

<u>DEL 2014/21 – Personnel – Indemnité de mission des préfectures modification conventionnelle</u>: Portant modification de la délibération du 23 juin 2003 fixant le principe d'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des personnels de la filière administrative de catégorie A

Vu la création de la Prime de Fonction et de Résultats, entraînant la suppression du bénéfice de l'Indemnité de Mission des Préfectures pour les personnels de catégorie A, Considérant que l'agent au grade « d'attaché », agent en charge du secrétariat général de la mairie, est bénéficiaire d'une indemnité de mission des préfectures de 1 693,92 € par an et d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au coefficient 4,5,

Monsieur le Maire propose d'inclure l'indemnité de mission des préfectures dans l'IFTS et de porter cette dernière au coefficient 6, conformément au tableau ci-dessous

Cadre d'emplois commune	Cadre d'emplois référence		Montant de réf.lndiv. Coëf 1	Coëf	Total
Attaché	Attaché	9	1 078,72	6	6 472,32

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver les critères d'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, comme indiqué ci-dessus.
 - **DECIDE** que la mesure prendra effet au effet au 1 ° avril 2014.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire.

DEL 2014/22 - Régie bibliothèque - Propositions de modification

Mme Anne BARREAU, agent en charge de la bibliothèque municipale, souhaite, dans le cadre d'une mise à jour régulière de ses collections, effectuer un désherbage des ouvrages en mauvais état physique ou au contenu obsolète. Elle propose également de modifier la régie de manière à pouvoir vendre certains de ces ouvrages à des tarifs appropriés.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'élimination des ouvrages détériorés.
- **DECIDE** de remettre gratuitement aux associations à vocation humanitaire les ouvrages susceptibles de les intéresser.
 - **DECIDE** de ne pas modifier la régie bibliothèque.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour toutes démarches relatives à cette affaire.

<u>DEL 2014/23 – Assainissement – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement</u>

Monsieur le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité,

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr

DEL 2014/24 – Limites de l'agglomération de Soual

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur la modification des limites de l'agglomération, suite à des demandes de particuliers liées à des problèmes d'implantation de constructions.

Le conseil municipal actuel souhaite – t-il se prononcer d'ores et déjà ou laisser cette décision au prochain conseil municipal ?

14 voix se prononcent en faveur du report du dossier, 2 abstentions, 3 voix contre le report.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

LEVEE DE SEANCE: 22 heures 30

DELIBERATIONS	THEME	
DEL2014/14	Compte rendu réunion précédente	
DEL2014/15	Budget communal – Vote du compte administratif 2013	
DEL2014/16	Budget assainissement – Vote du compte administratif 2013	
DEL2014/17	Budget communal – Approbation du compte de gestion 2013	
DEL2014/18	Budget assainissement - Approbation du compte de gestion 2013	
DEL2014/19	Budget – Attribution de subventions	
DEL2014/20	Budget – Indemnité de gardiennage des églises	
DEL2014/21	Personnel – Indemnité de mission des préfectures modification conventionnelle	
DEL2014/22	Régie bibliothèque – Propositions de modification	
DEL2014/23	Assainissement – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement	
DEL2014/24	Limites de l'agglomération de Soual	

Ainsi fait et délibéré le 17 mars 2014

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
AURIOL MICHEL		GOUT FRANCIS	
ALBOUY CATHERINE		JAURES BERNARD	
ALIBERT JEAN-LUC		LAFONT ANNE	

AUDOYE LUCIEN		MARCATO YVES	
BELLOC MARCEL		MILLET ANNIE	
BEYAERT PASCAL		NOLIN JEAN-PIERRE	
CARLES MARIE-CLAIRE	Excusée	PAGES JULIEN	
CERESOLI ALAIN		RODIERE BERNARD	
GARRIC IRENEE		ROUX PIERRE	
GAYRAUD CRISTELLE			